

La Licence

Dé Kouverte

2010/2011

Présentation

La pratique du karaté et des disciplines associées se développe actuellement dans les clubs mais également à l'extérieur de ceux-ci.

Afin de répondre à cette nouvelle donne une licence découverte valable pour une saison est créée à la fédération française de karaté et disciplines associées.

Cette licence découverte a pour but d'offrir, pour une première expérience, une adhésion à la fédération française de karaté et disciplines associées :

- dans des conditions particulières :
 - ✓ animation dans les établissements pénitentiaires ;
 - ✓ animation dans les CER, CEF, IME ou ESAT ;
 - ✓ animation pour des malades de centres hospitaliers.
- coût : 10 €, avec une garantie d'assurance identique à la licence fédérale classique.

Attention : cette licence ne donne pas accès à la participation en compétition ni aux examens des dans. Elle ne peut être renouvelée une deuxième année.

Comment obtenir des licences découvertes ?

➤ Etape 1 : prise de contact

L'éducateur doit prendre contact avec le service développement de la fédération pour obtenir le formulaire de demande de licences.

Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées, *service développement* - 39, rue Barbès – 92120 Montrouge.

mubrich@ffkarate.fr – 01.41.17.44.50

➤ Etape 2 : formulaire

Le responsable de l'action complète la demande en renseignant :

- le contexte dans lequel la licence découverte est nécessaire ;
- les dates et lieux d'entraînements ou d'initiations ;
- le nombre de pratiquants concernés.

Il signe une déclaration sur l'honneur.

Le directeur de la structure d'accueil certifie l'exactitude des données.

➤ Etape 3 : licences

Après réception et validation de la demande par le service développement de la fédération, la demande est transmise au service licence qui expédie à l'éducateur responsable de l'action, le bordereau de versement ainsi que les livrets du licencié.

Les licences découvertes sont complétées avec les noms et coordonnées des pratiquants et renvoyées ensuite envoyées par l'éducateur.

➤ Etape 4 : fidélisation

Chaque année la fédération peut contacter chacun de ces pratiquants en leur rappelant qu'ils ont découvert l'activité et qu'ils peuvent aisément trouver un club près de chez eux sur le site Internet www.ffkarate.fr.